

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

La réserve opérationnelle en 2013

Effectifs :

Terre : 15.425 (cible : 21.100)
Marine : 4.827 (cible : 7.300)
Air : 4.356 (cible : 6.150)
Gendarmerie : 28.582 (cible :
28.585)

11.533 nouveaux contrats
dans la réserve opérationnelle
(ESR) signés et 11.599 non
reconduits

Budget :

Terre : 37,86 M€
Marine : 12,63 M€
Air : 11,45 M€
Gendarmerie : 35,65 M€

Coût moyen journalier d'un réserviste opérationnel :

Terre : 100 €
Marine : 106 €
Air : 98 €
Gendarmerie : 81 €

Les marchés publics de la Défense en 2011 :

Travaux : 4.277.577 K€
Fournitures : 6.187.096 K€
Services : 5.490.089 K€
Total : 15.954.762 K€

Dépenses de défense dans l'Union européenne (hors pensions) : en 2012

Royaume-Uni : 54,3 Md€
Allemagne : 31,7 Md€
France : 31,5 Md€
Italie : 12,9 Md€
Pologne : 11,3 Md€

Sources : ministère de la Défense
et rapports parlementaires.

Partenaire 2015



SPHEREA
TEST & SERVICES

www.spherea.com
christophe.roudaut@spherea.com

Trois questions au...

Général de corps aérien Grégoire Blaire



Directeur de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure
et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI)

Pourriez-vous nous présenter la DIRISI et ses missions ?

Créée le 31 décembre 2003 par décret, la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense assure les fonctions d'opérateur de télécommunications, d'infogérant des systèmes d'information de la Défense, de gérant des fréquences, de garant de la sécurité des systèmes d'information, de mise en œuvre et de soutien des Systèmes d'information et de communications (SIC) opérationnels, et de centrale d'achat pour les services de télécommunications, les matériels, les logiciels informatiques, les prestations dans le domaine des systèmes d'information. En métropole, outre-mer et à l'étranger, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, la DIRISI exploite, soutient et assure la sécurité des SIC nécessaires à l'engagement des forces armées, à la dissuasion, à la posture permanente de sûreté et à l'action de l'État. Interventions extérieures, contrôle de l'espace aérien et maritime, mais aussi Systèmes d'information (SI) « métiers » RH ou financiers... tous sont supportés par le système d'information du ministère de la Défense, et c'est la DIRISI qui le conçoit, le développe, le met en œuvre et le protège.

Dans quels dossiers stratégiques la DIRISI est-elle impliquée aujourd'hui ?

Les SIC rendent possibles de nouveaux modes d'action et des changements d'organisation. Dès lors, dans ce contexte durable de SIC indissociables des opérations et de la vie du ministère, la poursuite de la construction de la DIRISI en tant qu'opérateur de confiance est stratégique. Nous devons maîtriser encore plus les SIC, leur cohérence, leurs évolutions pour fournir aux forces, en tout temps et en tout lieu, les leviers de la supériorité opérationnelle, et au ministère qui se transforme en continu, les services qui rendront notamment possible le changement. La transformation de la DIRISI, résolument engagée il y a quatre années, doit être maintenant achevée : rationalisation des infrastructures de réseau ; mise en place du « Cloud privé Défense » pour garantir une robustesse et une efficacité accrue au niveau du ministère, tout en étant un acteur moteur pour réussir la convergence interministérielle pour ce qui peut être partagé ; regroupement des armées, directions et services sur Balard. Ensuite, au-delà de la maîtrise des évolutions technologiques, l'enjeu est la maîtrise par l'homme de la complexité de la technique : c'est donc sur l'homme qu'il nous faudra encore plus capitaliser pour réussir et relever les défis qui nous attendent.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre au monde de l'entreprise ?

La DIRISI est un opérateur soumis au tempo des opérations militaires et recherche auprès du monde de l'entreprise réactivité et innovation. Elle met en œuvre une stratégie d'achat marquée par une politique d'ouverture vers les PME. Sur un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 400 M€, environ 20 % vont directement en direction des PME. Les commandes se font suite à appel d'offres, et afin de favoriser l'ouverture maximale vers tout type d'entreprise, la DIRISI s'efforce, dès la définition de la stratégie d'achat, d'allotir et de définir des seuils de candidature en termes de capacités financière et technique qui ne soient pas réhibitoires pour les petites entreprises. Par ailleurs, dans le respect de la réglementation, la DIRISI module le taux de l'avance, fait le nécessaire pour diligenter les paiements des PME, et procède à la simplification des clauses administratives particulières.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

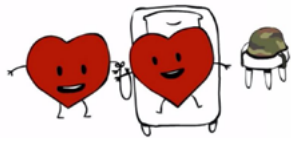
Pour télécharger la Synthèse des activités 2014 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2015 [LIEN](#)

En 2015 agissons en héros, donnons notre sang pour les armées !

Une petite animation pour penser aux blessés des armées durant toute l'année 2015 : [LIEN](#)

**EN 2015, AGISSONS EN HÉROS
DONNONS NOTRE SANG POUR NOS ARMÉES!**



Une nouvelle plaquette pour tout savoir sur le don de sang et le Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) [LIEN](#)

Séminaire « Sécurité économique et protection du patrimoine »



L'IHEDN organise régulièrement des séminaires d'une durée de deux jours destinés à sensibiliser les participants aux risques d'intrusions provenant de puissances ou d'intérêts extérieures, ainsi que les réponses prévues au niveau gouvernemental.

Pour en savoir plus sur les différentes formations proposées par l'Institut dans le domaine de l'Intelligence économique [LIEN](#)

La contribution des armées au plan Vigipirate « Alerte attentats »

VIGIPIRATE NIVEAU « ALERTE ATTENTAT »
Quelle est la contribution des armées à ce plan gouvernemental ?

- Plus de 10 000 militaires déployés au 14 janvier 2015, en appui des forces de police et de gendarmerie
- Ce renfort temporaire a été décidé par le président de la République sur proposition du chef d'état-major des armées
- Évaluation du niveau de la menace réalisée par le ministère de l'Intérieur
- Les missions découlent d'un dialogue civilo-militaire entre les autorités préfectorales zonales et les autorités militaires qui commandent les forces engagées
- En Ile-de-France, niveau de mobilisation « Alerte attentat »
En province, niveau de mobilisation maintenu à « Vigilance »
- Déployés sur les points d'intérêts lieux de fortes affluences, sites touristiques, bâtiments publics, sites sensibles
- Renforcement des forces de sécurité intérieures l'activation du dispositif dépend de l'évaluation de la menace
- Dispositif non permanent évolution en fonction de l'appréciation du niveau de la menace
- Chaque militaire dispose de son arme de dotation (fusil / pistolet automatiques) + un gilet pare-balles
- Les règles d'engagement d'ouverture du feu sont adaptées et donnent aux militaires les moyens de faire respecter la sécurité
- Opération intérieure, sans précédent renforcement intégré du dispositif permanent Vigipirate qui a été multiplié par 10 en 3 jours
- La protection des Français est la priorité des armées
 - un engagement quotidien dans la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes
 - une complémentarité entre les opérations extérieures et les missions intérieures

Source : « L'opinion des armées », revue culturelle de l'Armement, 14 janvier 2015

Pour en savoir plus sur le plan Vigipirate [LIEN](#)

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser par ce [LIEN](#)

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2015 avec le soutien de la société SPHEREA Test & Services.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abdim.
 Comité de rédaction : Pascaline Abdim, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

La Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD)

La France considère que l'industrie de défense est une composante essentielle de son autonomie stratégique. Elle dispose aujourd'hui d'une Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) à la pointe, au niveau européen et mondial, qui est le fruit d'un investissement continu de l'Etat depuis plus de 50 ans. Cette BITD est constituée de l'ensemble des entreprises qui concourent à la production des systèmes d'armes et des équipements létaux au profit des armées. Ses activités couvrent tout le cycle de vie des matériels, des premières études au démantèlement. Elle garantit la sécurité d'approvisionnement en équipements de souveraineté et en systèmes d'armes critiques, comme leur adaptation aux besoins opérationnels, tels qu'ils sont définis par le ministère de la Défense. Elle fonde aussi l'expression d'une ambition à la fois politique, diplomatique et économique. Elle est également un moteur de l'innovation technologique avec des passerelles importantes entre le monde civil et la défense.

Cet écosystème, fortement intégré, est organisé autour de grands maîtres d'œuvre, clients directs de la Direction Générale de l'Armement (DGA) maître d'ouvrage des grands programmes. Ces grands maîtres d'œuvre sont en capacité de concevoir et produire la quasi-totalité des équipements nécessaires aux forces armées (avions d'armes, missiles, hélicoptères, sous-marins et bâtiments de surface, véhicules blindés, électronique, satellites, lanceurs...). Ils s'appuient sur un réseau d'environ 4.000 PME et ETI sous-traitantes, qui sont pour la plupart implantées sur le sol français. Ces entreprises contribuent à la sécurité d'approvisionnement, par la diversité de leurs compétences et leur maillage territorial. Elles sont des sources de ruptures technologiques et d'innovation et possèdent l'agilité, le dynamisme et la souplesse indispensables à la compétitivité de la BITD.

D'un point de vue économique, cette BITD représente environ 165.000 emplois de haut niveau et peu délocalisables, essentiellement répartis sur 8 régions, en particulier en Ile de France, Midi-Pyrénées, PACA, Bretagne et Aquitaine. La recherche et le développement, emploient environ 20.000 personnes dans les bureaux d'études des industriels.

Le chiffre d'affaires annuel est en moyenne de 15 Md€, dont 5 à 6 Md€ à l'exportation. 90% des volumes d'achats de la défense sont réalisés en France. La balance commerciale de l'industrie de défense est excédentaire de 2,7 Md€.



165 000
EMPLOIS DE HAUT NIVEAU
ET PEU DÉLOCALISABLES
ESSENTIELLEMENT RÉPARTIS
SUR 8 RÉGIONS